

PROJET DE PARC ÉOLIEN DU PLATEAU DE LA PERCHE

LETTRE D'INFORMATION N° 2 – NOVEMBRE 2020

Madame, Monsieur,

Dans notre précédente communication, nous vous informions que nous avons déposé en février dernier un **dossier de demande d'Autorisation Environnementale** auprès des services de l'Etat. Aujourd'hui, après une demande de compléments d'information par l'administration, nous nous apprêtons à redéposer un dossier sur la base de la **nouvelle implantation** (cf. Lettre d'information n°1). Si le dossier est recevable, il pourra alors passer en **Enquête-Publique**, où chacun pourra consulter la version finale et rendre son avis.

Ce dossier comporte les rapports des différentes études réalisées au cours de ces trois dernières années, dont l'étude paysagère, l'étude acoustique et l'étude environnementale, mais également le descriptif détaillé des travaux, les mesures ERC (Eviter Réduire Compenser) appliquées, et l'ensemble des documents administratifs nécessaires à l'installation d'un parc éolien.

Nous y avons aussi intégré vos suggestions émises lors des différents ateliers de concertation à savoir : limiter la hauteur des éoliennes, porter une attention particulière à l'acoustique, éloigner au maximum les éoliennes vis-à-vis des lieux-dits alentours, planter et entretenir des haies propices à la biodiversité sur le territoire.

Bonne lecture à tous,

Maxime FLORIOT

Chef du projet éolien du Plateau de la Perche



RAPPEL DU PROJET EN CHIFFRES :



4
Éoliennes



165 m

Hauteur maximum
en bout de pale



12 MW

Puissance totale
du parc



24 GWh

Production
annuelle soit
l'équivalent en
consommation de
10 000 habitants



AU CŒUR DES ÉTUDES ET DE L'AUTORISATION ENVIRONNEMENTALE

Un dossier de demande d'Autorisation Environnementale comporte nécessairement une étude de danger et une étude d'impact. Mais qu'est-ce donc ?



L'étude de danger :

Cette étude s'appuie sur le Guide technique réalisé en 2012 par l'INERIS et le Syndicat des Energies Renouvelables. Elle recense, à partir d'une description de l'installation, de son environnement et des retours d'expérience, les phénomènes dangereux possibles (projection de glace, chute d'éléments, incendie, électrocution...), leurs conséquences, leurs probabilités de réalisation et leurs rapidités d'exécution.

L'ensemble de ces éléments permet ensuite pour chaque scénario d'évaluer son niveau de risque et son acceptabilité.

Pour le parc éolien du Plateau de La Perche, l'ensemble des mesures prises lors de la définition du projet et celles prévues en phase d'exploitation permettent d'obtenir **un risque faible et acceptable pour tous les scénarios**.



L'étude d'impact :

Cette étude comporte cinq grandes étapes :

- Un cadrage préalable permettant de cibler les enjeux environnementaux majeurs du territoire à partir de ressources bibliographiques existantes, un premier travail de terrain et une consultation des services de l'Etat compétents.
- Une étude approfondie de l'état initial de l'environnement permettant de mettre à jour précisément les enjeux et sensibilités principales du territoire.
- Une élaboration et comparaison de plusieurs variantes d'implantation
- Une analyse exhaustive des impacts potentiels sur l'environnement
- La mise en place de mesures ERC (Eviter Réduire Compenser) menée en parallèle des deux étapes précédentes.

Ces cinq étapes permettent au final d'obtenir le meilleur projet pour le territoire, c'est-à-dire : **accepté localement, viable économiquement et techniquement, et présentant les impacts environnementaux les plus faibles et acceptables possibles.**



ZOOM SUR LE RÉSULTATS DES ÉTUDES...



Environnement acoustique

L'étude acoustique s'est déroulée de la façon suivante :

- La réalisation d'une **campagne de mesures** correspondant à l'évaluation des niveaux sonores actuels (donc en l'absence d'éoliennes), tout autour de la zone d'étude.
- L'élaboration des **calculs prévisionnels** permettant de simuler la présence d'éoliennes dans l'environnement et d'évaluer le bruit supplémentaire.
- La création de **mesures correctives** permettant de contrôler les émissions sonores du parc éolien en amont afin de respecter la réglementation après sa construction.



→ **En résumé, le futur parc éolien possède d'ores-et-déjà un plan de bridage permettant de ralentir la rotation des éoliennes (et donc d'en réduire le bruit), dans certaines conditions de vent, de manière à toujours respecter la réglementation.**



Faune et flore



L'étude environnementale s'est déroulée pendant près de deux ans, entre septembre 2017 et juillet 2019. Dans un premier temps, les experts ont recensé l'ensemble des espèces et habitats présents sur site, tout en évaluant leur localisation, leur population, leur comportement et leur sensibilité naturelle face à l'éolien. Puis de façon fréquente, des mesures ont été prises afin que le parc éolien n'engendre que les impacts les plus faibles et acceptables possibles.

En outre, une mesure d'accompagnement a également été prise, consistant en la plantation de plusieurs centaines de mètres linéaires de haies multi-strates, très bénéfiques à l'ensemble des espèces présentes sur site.

→ **L'étude conclut, pour toutes les espèces, à une absence de risque de mortalité de nature à remettre en cause le maintien ou la restauration de la population locale.**



Paysage et patrimoine

L'étude paysagère, à travers le croisement d'informations issue d'un travail de terrain, de données bibliographiques et d'outils informatiques, a permis d'évaluer l'incidence du parc éolien sur le territoire, et ce, jusqu'à 20 km autour de La Perche. Les perceptions visuelles ont été organisées selon trois thèmes majeurs : les voies de communication, le patrimoine culturel et les lieux d'habitation.



L'évaluation des impacts en chaque point du territoire s'est principalement basée sur la visibilité du parc éolien, son échelle et son emprise horizontale mais doit néanmoins être relativisée au regard de la distance, la fréquentation et l'accessibilité du lieu, la fenêtre visuelle et les interactions avec les éléments du paysage.

→ **Les conclusions de l'étude exposent que la linéarité de l'implantation rend la lecture facilement appréhendable quel que soit le point de vue de l'observateur ; il ne crée pas d'effet de saturation visuelle lié à un surnombre ; il ne rentre pas en conflit avec l'échelle du paysage d'accueil en créant des ruptures d'échelle ; et il n'est pas de nature à altérer la qualité patrimoniale des monuments.**



LES PROCHAINES ÉTAPES CLÉS DU PROJET :

2020



Nouveau dépôt en Préfecture avec la remise des compléments d'information



Enquête Publique

2021



Passage en Commission Départementale de la Nature, des Paysages et des Sites (CDNPS)



Décision préfectorale



CONTACT

Maxime FLORIOT
Chef de projet

Email : mfloriot@erg.eu

Tél. : 06 82 95 63 83



ACTUALITÉ DU PROJET

Rendez-vous sur le site www.ergfrance.fr

Onglet « Nos Projets/Réalisations »

→ Parc éolien du Plateau de la Perche